



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Etude de faisabilité pour l'amélioration des franchissements du Rhin entre GAMBSHEIM/RHEINAU et LAUTERBOURG - Avenant n°1 à la convention du 22/02/2011 - Programme INTERREG IV A Rhin Supérieur

Rapport n° CP/2014/558

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

Le présent rapport vise à soumettre à votre approbation l'avenant n°1 à la convention du 22/02/2011 relatif au projet C23-Etude de faisabilité pour l'amélioration des franchissements du Rhin entre GAMBSHEIM/RHEINAU et LAUTERBOURG qui modifie la demande initiale (réduction des objectifs, réduction du montant de l'étude et prolongation du délai de clôture du projet).

Contexte:

Le Département est porteur du projet « d'étude de faisabilité pour l'amélioration des franchissements du Rhin entre Gamsheim / Rheinau et Lauterbourg », qui bénéficie d'un financement dans le cadre du programme INTERREG IV. Ce partenariat réunit la Région Alsace, les RegierungsPräsidium de Karlsruhe et de Fribourg, le Regionalverband Mittlerer Oberrhein et le Kreiss de Rastatt.

Cette étude visait à établir dans un premier temps, un diagnostic de la situation actuelle en matière de déplacements, de développement socio-économique et d'enjeux environnementaux sur le territoire transfrontalier. Cette première partie devait ensuite alimenter une réflexion prospective sur les besoins d'aménagement des franchissements du Rhin sur le territoire d'étude, et ce pour tous les modes de transports.

Malheureusement, certaines difficultés sont intervenues dans la conduite du projet et ont entraîné une modification de la demande initiale du programme INTERREG IV avec une réduction des objectifs initiaux, une réduction du montant de l'étude et une prolongation du délai de clôture du programme.

Une réduction des objectifs initiaux:

Compte tenu des difficultés rencontrées avec le groupement mandaté pour conduire l'étude (manque de dynamisme dans la collecte des données, rendus de qualité insuffisante, dérapage constant au niveau des délais, traductions de très mauvaise qualité...) et d'autres apparues en cours d'étude (durée de validation des études par les différents partenaires, difficulté de concilier des pratiques et des procédures administratives différentes entre la France et l'Allemagne, par exemple dans le domaine environnemental...), l'ensemble des partenaires de l'étude a choisi de réduire les cinq objectifs initiaux et de ne conserver que les trois premiers.

Objectifs retenus:

- connaître l'organisation des déplacements dans leur dimension transfrontalière (routier, vélo, transports en commun...), les motifs de déplacement et les problèmes de circulation ;
- appréhender les enjeux socio-économiques du secteur d'études ainsi que la corrélation entre l'offre en transport (tous modes) et l'organisation du territoire et les perspectives de développement ;
- apprécier les contraintes environnementales du secteur et les impacts potentiels du projet.

Objectifs abandonnés:

- étudier toutes les possibilités de franchissement du Rhin actuel ;
- réaliser une analyse comparative des variantes, incluant une estimation des coûts du projet et éventuellement, un phasage de réalisation.

Prolongation du délai initial:

Une prolongation du délai initial prévu au 31 mai 2014 a été accordée jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'avère nécessaire pour consolider l'ensemble de la réflexion et finaliser les différentes procédures liées à la clôture du projet.

Réduction du budget initial:

La réduction des objectifs entraîne une réduction du budget initial qui avait été établi à 400 000 € TTC lors du dépôt de notre demande. Au final, un montant de 183 000€ TTC a été dépensé et réparti entre les cofinanceurs de l'étude. La participation financière de chaque cofinanceur allemand s'élève à 11 437.50 €, celle de la Région Alsace à 18 300 € et celle du Département à 27 450 €.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation, autorise son président à signer l'avenant n°1 à la convention du 22 février 2011 relatif au projet C23- Etude de faisabilité pour l'amélioration des franchissements du Rhin entre Gamsheim/ Rheinau et Lauterbourg, qui modifie la demande initiale :

- réduction des objectifs (3 au lieu de 5),
- réduction du montant de l'étude,
- prolongation du délai de clôture du projet (31 décembre 2014).

Strasbourg, le 19/08/14

Le Président,

A blue ink signature of Guy-Dominique KENNEL, consisting of several overlapping loops and lines.

Guy-Dominique KENNEL